Envoyé en préfecture le 26/03/2021
Reçu en préfecture le 26/03/2021
Affiché le
ID : 064-200032332-20210325-2021_0309-DE

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le Vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 16 Mars 2021
Secrétaire de séance : Monsieur COUSTET Jean-Claude

Présents :	M. ARRIBERE Daniel, M.BALDAN Patrick, M. BOURREZ Alain, M. CAZALETS Henri, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. MINART François, M. BERGES Paul, M. BERGEZ Eric, M. BERNOS André, M. CABANNES Jean-Maurice, M. CASABONNE Jean, M. CAZENAVE-LAROCHE Didier, Mme CLOT Marthe, M.COUSTET Jean-Claude, M. DEVALS Gérard, M.FROSSARD Etienne, Mme GARCES Cathy, Mme GAUCHER Michelle, Mme HAENSEL Michèle, M. JOUSSAUME Patrick, M. MAUNAS Patrick, M. MEDOU-MERERE Daniel, M. LAGRANGE Jérôme, M. LASSERRE-BISCONTE Albert
Suppléants :	M. PUHARRE Christian en suppléance de Mme BONNEFON Catherine
Pouvoirs :	Mme CHOPIN Marjorie à M.CAZALETS Henri M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Patrick Mme ROSSI Brigitte à M. CABANNES Jean-Maurice
Excusés/absents :	Mme BONNEFON Catherine, Mme CHOPIN Marjorie, M. GRECHEZ-CASSIAU Roland, M. TARDAN Emile, M. CASABONNE Pierre, M. FLORENCE Jean-Philippe, M. HOEPFFNER Michel, M. LARRICQ Cédric, M. LOMPRE Frédéric, M. MIRANDE David, M. ORONOS Patrick, Mme ROSSI Brigitte

Délibération N°2021_0309 – Révision du Règlement intérieur

Rapport n°9 du 25.03.2021 : rapporteur : M. Patrick MAUNAS

L'article L 5211 du Code Général des Collectivités Territoriales qui s'applique aux Établissements de Coopération Intercommunale tels que le SMGOAO se réfère aux dispositions de l'article L 2121-8 du CGCT lequel stipule que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le renouvellement de l'assemblée délibérante en septembre 2021 conduit à une nouvelle approbation du règlement intérieur.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** pour la durée du mandat, le règlement intérieur du comité syndical du SMGOAO annexé à la présente délibération

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 25 mars 2021

Membres en exercice	***37***
Membres présents :	***26***
Nombre de votants :	***29***
POUR :	*29*
CONTRE :	*0*
ABSTENTION :	*0*

Le Président
Patrick MAUNAS

Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron d'Aspe d'Ossau & Affluents 64400 Oloron Ste Marie